Règlement du Trail de la Souque – 8 FEVRIER 2026

Article 1 : Organisation

Le Trail de la Souque est organisé conjointement par l'association FEM FESTES A MONTFERRER et le COMITÉ DES FÊTES DE CORSAVY. La course se déroulera le dimanche 8 février 2026.

- Droit d'inscription : 17€ + Frais internet
- Départ : 9h30 depuis le stade du village de Montferrer.
- Arrivée : Place de la République à Corsavy.
- Navette : prix navette (Corsavy-Montferrer) 5 euros

Repas organisé d'après course à la Salle des fêtes de Corsavy (derrière la mairie) 15 Euros, Boles de Picolât de Montferrer.

Le retrait des dossards se fera à Corsavy dès 7h. Un bus fera deux rotations entre Corsavy et Montferrer, le premier partira à 7h30 et le deuxième à 8h30 pour emmener les coureurs au point de départ. Pour ceux qui veulent se rendre par leur propre moyen sur la ligne de départ, tous les participants doivent être au départ c'est-à-dire au stade de Montferrer à côté de l'église à 9h.

Article 2 : Parcours

La course emprunte un itinéraire de 18 km entre Montferrer (départ) et Corsavy (arrivée), avec un dénivelé positif d'environ 890 m. Le parcours sera balisé et contrôlé par des signaleurs bénévoles. Le tracé sera communiqué au moment du retrait des dossards, pas de trace gpx en ligne. Nous passons sur des terrains privés et c'est à cette condition que nous pourrons les emprunter.

Article 3 : Conditions de participation

La participation est ouverte à toute personne majeure, en bonne condition physique et titulaire d'un certificat PPS (ou licence FFA valide) et être Majeur. Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Déguisement autorisé. Port du dossard visible et devant.

Barrière horaire : Temps max de 4h pour l'ensemble du parcours, barrière horaire au ravitaillement du Pla de la Bene 10,6km, 2H30. N'importe quel signaleur peut après validation du directeur de course, arrêté un concurrent si les barrières horaires sont dépassées.

Article 4 : Ravitaillements

Deux points de ravitaillement se feront au Pla de la Bene (10,6km) à la montée ainsi qu'à la descente. Un point d'eau au Pic de la Souque (8,3km). Ravitaillement solide et liquide à l'arrivée. Au départ sera servi un petit déjeuner. Chaque coureur devra avoir un minimum de matériel : gobelet ou gourde obligatoire, réserve d'eau, téléphone, alimentation permettant de rejoindre 2 points de ravitaillement.

Article 5 : Sécurité

Le dispositif de sécurité comprendra des signaleurs aux points stratégiques, un dispositif médical mobile. Les participants doivent se conformer aux consignes des organisateurs et des signaleurs. Course sur route ouverte, les coureurs devront respecter le code de la route et les règles élémentaires,

et ne pas emprunter d'autres chemins que ceux indiqués sous peine de disqualification. En cas de mauvaise condition météorologique, des vêtements adaptés seront demandés (veste étanche).

Article 6 : Récompenses

Les 3 premiers masculins ainsi que les 3 premières féminines au scratch seront récompensés, paniers garnis.

Les premiers masculins et premières féminines, des catégories junior, espoir, M0-M8, recevront un lot. Il n'y aura pas de doublons entre les premiers et premières des catégories et le classement scratch.

Article 7 : Assurance

L'organisation dispose d'une assurance responsabilité civile couvrant les organisateurs et les bénévoles. Les participants sont invités à souscrire une assurance personnelle.

Article 8 : Environnement

Chaque concurrent s'engage à respecter l'environnement, à ne pas jeter de déchets sous peine de disqualification et à rester sur les sentiers balisés. Nous traverserons des espaces naturels sensibles, pour les participants, chiens interdits.

Article 9 : Responsabilités

En cas de force majeure, d'intempéries ou de tout événement mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation pourra modifier ou annuler la course. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué mais un report sur l'édition suivante pourra être envisagé. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance physique liée à une mauvaise condition du participant.

Article 10 : Droit à l'image

Par son inscription, chaque concurrent autorise l'organisation à utiliser les images fixes ou audiovisuelles le représentant dans le cadre de la course, sur tout support de communication.

Contacts :
Téléphone : 06.24.21.32.27 / 06.56.76.95.11